



Comité Départemental de Lozère - CD 48

Espace Jean Jaurès – Rue Charles Morel – 48000 MENDE

courriel : cd48@petanque.fr



COMPTE RENDU

Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2022

Le Président Jean Marie FABIÉ ouvre la séance à 14h15 et indique que la feuille de présence signée par chaque délégué de club ou son représentant permet de constater que 16 clubs sur 20 sont présents, et représentent un total de voix de 44 sur 51.

L'assemblée Générale Ordinaire peut donc délibérer valablement.

Jean Marie FABIÉ accueille et remercie les participants d'être venus nombreux.

Il demande en premier lieu d'avoir une pensée pour les joueuses, joueurs, dirigeants, parents et amis décédés en 2022, avec une pensée particulière pour Patrick CHAUDANSON, Président de la Boule Bastidoise, membre de la commission de discipline qui nous a quitté trop tôt.

Il demande à l'assistance d'observer une minute de silence en leur mémoire.

Jean Marie FABIÉ présente les excuses de Mme Sophie PANTEL - présidente du Conseil Départemental, de M. Laurent SUAOU - maire de Mende, de M. Vincent MARTIN – adjoint aux sports, d'Alex FERREIRA, Lionel CHAPTAL et Bertrand FILHON retenus par ailleurs.

Il remercie nos partenaires et nos sponsors, les dirigeants et leurs bénévoles qui ont reçu les championnats de Lozère dans les meilleures conditions possibles malgré une météo souvent peu favorable. Il remercie également le corps arbitral, les joueurs pour leur sportivité et leurs résultats, ainsi que l'ensemble des membres du comité pour leur aide et leur présence toute l'année.

Il précise que le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2022 : les 16/03, 21/06, 28/09 et 8/11.

Jean-Marie FABIÉ informe également qu'il sera délégué avec Christian LARBAUD au Congrès de la FFPJP à Évian, les 16 et 17 décembre et au Congrès du CRO avec Bernard SALESSES à Uzès les 28 et 29 janvier 2023.

Le président revient ensuite sur la saison sportive, et l'organisation de tous les championnats qui ont enregistré, chacun, un nombre important d'inscriptions et, par là même, entraîné une augmentation intéressante des prises de licences (nettement supérieure à nos prévisions).

Les championnats par équipes de clubs ont connu également un franc succès, les meilleures équipes lozériennes ont joué les championnats régionaux.

Il indique que la FFPJP modifie, et ce dès 2023, les championnats de France, avec la création du championnat tripléte mixte, le tir de précision qui sera joué les années impaires, le passage à 128 équipes au tripléte masculin, la création de la Coupe de France Jeu Provençal, et la modification de la qualification pour les championnats de France Jeunes.

Il dit sa satisfaction pour nos jeunes licenciés qui sont en constante progression et ceci grâce à la qualité de nos écoles de pétanque et surtout de leurs bénévoles, initiateurs et éducateurs.

Il conclut en disant que la pétanque et le jeu provençal sont des moments de rencontre intergénérationnels qui permettent de garder un lien social dans nos villes et nos villages, et que sans les dirigeants et les bénévoles, rien ne serait possible.

Il passe ensuite la parole à la secrétaire pour la présentation des rapports moral et sportif.

RAPPORT MORAL :

La reprise de tous les championnats et la suppression des exigences sanitaires ont permis une augmentation du nombre de nos licenciés (+ 201 par rapport à 2021).

La pétanque se jouant à tous âges, présidents de clubs et joueurs doivent participer à sa promotion.

La mobilisation des clubs a permis de présenter 12 équipes en Coupe de France et, de ce fait, d'en avoir deux qualifiées pour poursuivre cette compétition.

46 équipes ont joué le 1er tour de la Coupe Lozère.

Les joueurs ont répondu présents sur toutes les rencontres et l'implication des bénévoles a participé à la réussite des compétitions organisées par les clubs. Il ne peut pas y avoir deux clans, et le respect des uns envers les autres est obligatoire.

Un bénévole est pluri-actif car c'est aussi quelquefois un joueur qui conjugue ces deux activités sur une même épreuve.

La secrétaire rappelle que l'organisation et la préparation d'un championnat, d'un supranational ou d'un national ne peut être faite qu'avec une logistique minutieuse, l'installation des infrastructures et la préparation des terrains nécessitent un travail très important qui mobilise aussi les collectivités locales. Cela ne permet pas l'annulation de ces compétitions à la dernière minute à cause d'une météo défavorable, sauf intempéries conséquentes ou risques graves qui pourraient mettre en danger la vie des joueurs et des organisateurs.

La tenue des graphiques, poste très important dans une compétition, et le faible effectif des arbitres sont de plus en plus problématiques et inquiétants...

Elle clôture ce rapport en indiquant que tous les documents relatifs aux effectifs, les classifications 2023, les listes des joueurs classés ELITE et HONNEUR, les divers calendriers 2023 et les résultats des compétitions 2022 se trouvent dans la partie «ANNEXE» du document distribué en début de séance.

RAPPORT SPORTIF :

Tous les championnats inscrits au calendrier fédéral ont pu être joués.

323 équipes ont participé aux cinq triplétes – 356 aux quatre doublettes – 276 licenciés ont joué les deux Têtes-à-Têtes.

CRC OPEN :

MARVEJOLS monte en 1ère Division après un parcours sans défaite. MENDE se maintient en 2ème Division et SAINT CHELY reste dans l'attente de connaître si elle se maintiendra en CRC.

CRC VETERAN et JEU PROVENÇAL :

Les deux équipes de SAINT CHELY descendent en CDC.

CRC FEMININ :

MENDE se maintient en CRC2.

CDC OPEN 1ère Division :

La FANNY SAINT GERMANAISE termine en tête et accède au CRC.

CDC OPEN 2ème Division :

MARVEJOLS monte en 1ère Division.

CDC VETERAN 1ère Division :

MARVEJOLS termine en tête et accède au CRC.

CDC VETERAN 2ème Division :

Le NARY 1 (Fages) et MENDE 2 (Boulet) montent en 1ère Division.

CDC JEU PROVENÇAL :

Le NARY accède au CRC.

CDC FEMININ :

MENDE 1 (Verdier) accède au CRC.

CNC OPEN 1ère Division :

Le VALDO quitte la 1ère Division, il va poursuivre son parcours en 2ème Division pour essayer de remonter en 1ère Division.

COUPE DE FRANCE :

MENDE et Le VALDO ont joué au niveau régional. Le VALDO, qualifié d'office pour le 1er tour de zone, a perdu le second. MENDE a gagné les 2 premiers tours, il jouera le 3ème à domicile contre Carcassonne le 10 décembre.

COUPE LOZERE :

Victoire de MARVEJOLS pour la sixième année consécutive.

COUPE BESSIERE :

Victoire du VALDO.

Nos jeunes licenciés ont participé aux Championnats de France, dans les trois catégories. CADETS et MINIMES les ont découverts, les JUNIORS y avaient participé en 2021 et, pour rappel, ils avaient gagné le Trophée Avenir.

Belle expérience pour eux tous, encourageons les à poursuivre cette aventure les prochaines années.

TROPHEE FEMINA :

Les 2 équipes qualifiées, MARVEJOLS et LE VALDO,0 ont participé à la finale régionale à La Bruguière (Tarn). Le VALDO s'est incliné en 8ème et MARVEJOLS en partie de poule.

Cette compétition ne sera pas organisée en 2023, le règlement sera revu. Il est regrettable que des départements n'aient pas joué le jeu en n'organisant pas les qualificatifs départementaux de cette compétition spécifique au CRO, et ouverte aux seules féminines.

Les rapports moral et sportif sont adoptés à l'unanimité.

La secrétaire remercie l'assistance de son attention et passe la parole à Christian LARBAUD, trésorier, pour la présentation de son rapport.

RAPPORT FINANCIER :

Ce rapport concerne la période du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022.

Christian LARBAUD prend la parole et fait lecture de son rapport. Il commente les résultats financiers. Les participants peuvent prendre connaissance de tous les feuillets comptables ayant permis l'établissement de ce rapport, et insérés dans le document distribué en début de séance.

Il demande ensuite aux vérificateurs aux comptes de lire leur rapport.

Didier MIRABEL ,vérificateur aux comptes avec Michel PELEGRY, communique leur rapport et propose à l'Assemblée Générale de donner quitus à Christian LARBAUD pour la tenue des comptes.

Le rapport financier 2022 est adopté à l'unanimité.

BUDGET PREVISIONNEL :

Le récapitulatif présenté fait ressortir un montant prévisionnel de dépenses et de recettes de 64 500 €.

Le rapport prévisionnel 2023 est adopté à l'unanimité.

REPLACEMENTS DE MEMBRES DE DIVERS POSTES :

Le président reprend ensuite la parole, et indique qu'il est nécessaire de procéder à des remplacements.

Il présente la candidature de Ludovic DURAND, licencié de la pétanque Marvejolaise, qui a répondu à l'appel de candidature pour le remplacement de Jean Marie DEBARD, démissionnaire pour raison personnelle, lui-même licencié dans le même club. Il n'y a pas eu de candidature féminine. Le président informe que lors des élections du Conseil d'Administration en 2024, la parité sera obligatoire.

Il demande ensuite aux membres présents si l'un d'entre eux est candidat pour intégrer la Commission de Discipline en remplacement de Patrick CHAUDANSON président de la Boule Bastidoise décédé prématurément. Damien MAURINES, licencié de ce même club postule à ce poste.

Ludovic DURAND et Damien MAURINES sont élus à l'unanimité pour assurer les fonctions de membre du Conseil d'Administration pour le premier et de membre de la Commission de Discipline pour le second.

De même, statutairement, les vérificateurs aux comptes sont élus pour deux mandats. Didier MIRABEL et Michel PELEGRY ayant officié pour les mandats 2021 et 2022, il est donc nécessaire d'en désigner deux autres pour assurer ceux de 2023 et 2024. Les candidatures, pour assurer cette mission, de **David HERRARD licencié de la Boule de MEYRUEIS et Denis PRATLONG licencié de la Boule FLORACOISE** sont également acceptées à l'unanimité.

SAISON SPORTIVE 2023 :

Jean Marie FABIÉ présente ensuite les projets pour la saison sportive 2023.

Le club de LA CANOURGUE a été dissout, mais une solution a été trouvée et ce club deviendra une section du Foyer Rural, avec les mêmes obligations au regard de la FFPJP, pour les futurs membres de cette section.

Il présente ensuite **les nouvelles directives pour l'attribution des classifications**. Pour 2023, le CD48 compte 36 joueurs Elite (champions et joueurs ayant marqué plus de 50 points), et 60 joueurs Honneur (le seuil de cette classification est de 10 points).

Il invite les participants à lire la note de la FFPJP jointe en annexe et relative aux diverses classifications.

Le championnat du Tir de Précision sera à nouveau organisé. 2 qualifiés par catégories – SF, SM et JF et JM.

La finale régionale aura lieu à Auch (Gers) le 11 juin et la finale nationale le 7 juillet à Flamanville (Manche).

Coupe de France Jeu Provençal : équipe de 6 joueurs dont une féminine au minimum.

Championnat de Lozère tête-à-tête masculin et doublette féminin : Le nombre des inscrits à ces championnats pose un gros problème, aux clubs qui les reçoivent, pour le traçage sur un même site des terrains nécessaires. Si plusieurs sites étaient utilisés cela entraînerait un nombre conséquent d'arbitres.

Il est fait la proposition de commencer le tête-à-tête masculin le matin à 9h en attribuant un terrain par poule. Les terrains libérés par les perdants seront occupés l'après-midi par les équipes du doublette féminin, les féminines auront leurs propres terrains.

Championnats régionaux :

DSM, DSF et TSF : 3 équipes seront qualifiées par championnat. Nécessité de faire jouer la 3ème place pour éventuellement une 3ème équipe.

Jeu Provençal : 1 équipe en triplé et en doublette.

En ce qui concerne le délégué du CD, obligatoire en 2023, il pourra être issu du club d'une équipe qualifiée. Son hébergement et ses repas seront en pris en charge par le CD dans la limite de 70€ la nuit et 18€ par repas. L'indemnisation kilométrique sera de 0,30 € le km, péages compris.

Coupe des Présidents : Maintien de la formule avec 4 parties. Elle sera organisée le 2 septembre par la Pétanque Floracoise.

Commission des jeunes – Commission Arbitrage – Formation :

Jeunes.

L'équipe d'Occitanie a gagné le Trophée des Pépites. Lionel CHAPTAL en était le coach. C'est une belle récompense pour son travail, on peut l'en féliciter.

Qualification obligatoire au championnat régional pour une qualification au Championnat de France. Actuellement 24 équipes jouent le championnat régional pour en qualifier 16 par catégorie au France, cette situation est très particulière ! Si le régional se joue à 32 équipes nous pourrions peut-être envoyer 2 équipes soit le champion et le finaliste.

Le championnat départemental doublette sera joué à date identique par tous les comités pour la qualification au Championnat Régional. Le tête-à-tête se jouera en mai ou juin (date à déterminer).

Le CDC JEUNE se jouera par catégorie (minimes, cadets, juniors). 4 équipes minimum seront nécessaires pour organiser ce championnat.

Arbitrage.

Nos 4 arbitres, aidés par Vivian BORIE qui va passer l'examen, ont assuré tous les championnats. On peut les en féliciter et les remercier pour leur engagement. Vivian a arbitré sans compensation, il lui sera accordé une indemnisation.

Jean Marie FABIE propose également d'augmenter de 10 € les indemnités d'arbitrage et de les porter à 55 € pour une ½ journée, 70 € pour une journée et 130 € pour 1,5 ou 2 jours.

Formation.

Tronc commun les 3 et 4 décembre : 3 candidats dont 2 de Villefort qui le passeront à Nîmes et celui de St Germain du Teil qui le passera à Rodez.

Ces mêmes candidats feront la formation BF1 les 14 et 15 janvier et passeront l'examen les 21 et 22 janvier.

Il est rappelé qu'un recyclage doit être effectué tous les 5 ans.

QUESTIONS DIVERSES :

Diverses interventions ont été faites au cours de la réunion, les débats ont été très intéressants. Les principales interventions concernaient :

- les frais d'arbitrage. Jean Marie FABIE précise que ces frais peuvent être prélevés sur les inscriptions et être déduits des montants redistribués.
- le nombre des inscrits aux concours officiels qui est parfois très inférieur à celui des équipes inscrites aux concours d'animation et cette situation est très regrettable.
- la très faible participation des licenciés lozériens aux Nationaux organisés dans le département alors que les dotations sont aussi intéressantes que dans les départements voisins en prenant l'exemple des Supranational et National de Mende et du National de Saint Chély, qui dotent dès les sorties des poules alors qu'Espalion ne le fait qu'à la 1ère partie après les poules et ne donne que 20 € .
- les dates des tours de la Coupe de France et de la Coupe Lozère. Les équipes attendent souvent la date butoir pour les jouer. Les participants indiquent que c'est au CD d'imposer les dates des créneaux par tour, et aux clubs de s'adapter et de les respecter.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant prendre la parole la séance est levée à 17 h 15.

Le président,

Jean Marie FABIE